

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 9
Qui ont pris part à la délibération : 10

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNE D'ALTIER**

Date de la convocation : 30/03/2017
Date d'affichage : 30/03/2017

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille dix-sept, le sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'ALTIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BALME, Maire.

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Elisabeth BOULAT, Gilbert COMMANDRE, Nadine RUAT, Daniel RUCKERT, Thierry TOURIERE, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents excusés : Nicole COMBES.

Membres absents ayant donné procuration : Nicole COMBES à René VOLPILIERE.

Madame Elisabeth BOULAT a été nommée secrétaire.

Objet : Obsèques civiles ou religieuses – Mise à disposition de salles communales.

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère demandant aux communes lozériennes la mise à disposition gratuite d'une salle communale pour l'organisation d'obsèques civiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (POUR :10 , CONTRE :0) décide :

- De mettre à disposition des familles les salles communales d'Altier et L'Habitarelle lors d'obsèques civiles, afin de leur permettre d'organiser une cérémonie ou un rassemblement.
- De mettre à disposition des familles les salles communales d'Altier et L'Habitarelle lors d'obsèques religieuses, afin de leur permettre d'organiser un rassemblement familial avant et/ou après la cérémonie.
- Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, sous réserve de disponibilité de la salle.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

*Le Maire,
Jean-Louis BALME*

*Délibération certifiée exécutoire
Transmise à la Préfecture le 11.05.2017
Reçue en Préfecture le
Affichée le 11.05.2017
Le maire,*

